

30^E
ÉDITION

TRIATHLON DES ENTREPRISES

TRIATHLON EN RELAIS PAR ÉQUIPE DE 3
OUVERT À TOUTES LES ENTREPRISES

ORGANISÉ PAR :



COURSE À PIED : 5km VTT : 15km NATATION : 500m

1 MAI 2021
STADE D'ARUE



INSCRIPTIONS :
WWW.TAHITITRIATHLON.PF



INSCRIPTION EN LIGNE UNIQUEMENT

Chapitre 1 – Dispositions Générales

Article I-1 : Cette 30^{ème} édition du triathlon des entreprises est organisée par la Fédération Tahitienne de Triathlon, le **samedi 1 mai 2021** à Arue (stade). **Elle sera ouverte uniquement aux entreprises (publiques ou privées), aux uniformes et aux scolaires.**

Article I-2 : Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours si des circonstances imprévues les y contraignent.

Article I-3 : L'épreuve est un triathlon dit « découverte » : distances (5km à pied, 16km VTT, 500m natation) **par équipe uniquement de 3 personnes**. Le relais s'effectue en commençant par la course à pied, le vélo, puis la natation.

Article I-4 : La possession d'un **certificat médical (moins d'un an)** de non contre-indication à la discipline **en compétition est obligatoire** pour les personnes n'ayant pas de licence fédérale dans la discipline demandée.

Article I-5 : Licences fédérales acceptées (2021 à jour) :

- Fédération Tahitienne de Natation (pour la partie natation seulement)
 - Fédération Tahitienne de Cyclisme (pour la partie cyclisme seulement)
 - Fédération Polynésienne d'Athlétisme (pour la partie pédestre seulement)
 - Fédération Tahitienne de Triathlon (pour l'ensemble des disciplines)
-
- **ENTREPRISE (HOMME/FEMME/MIXTE)** : Trois salariés de la même entreprise, du même établissement privé, du même établissement public ou de la même entité.
 - **UNIFORME (HOMME/FEMME/MIXTE)** : Trois salariés du même corps d'arme : terre, air, marine, police, pompier, douane ou gendarme.
 - **SCOLAIRE (GARÇON/FILLE/MIXTE) ouvert dès l'âge de 12 ans, à partir de l'année de naissance -> 2009** : Les trois élèves doivent appartenir au même établissement scolaire.

En cas de réclamation ou litige, il sera obligatoire de justifier son appartenance à sa catégorie. Seront affichés les résultats des lauréats et devront être vérifiés par les équipes concernées avant la remise des prix. En cas de réclamation, l'équipe devra se présenter à l'organisateur et justifier sa demande avant le protocole de la remise des prix.

ATTENTION ! Une association ne peut pas être considérée comme une « entreprise ». Pour le classement « scolaires », seuls les élèves de l'établissement seront acceptés.

Chapitre 2 – Programme

Du lundi 26 au jeudi 29 avril 2021 de 8h à 15h30 :

Distribution des packages « équipes » au siège de la FTTRI (parking du stade/vélodrome de la Fautaua).

Le samedi 1 mai 2021 :

6h00 : Emargement et marquage des équipes

6h15 : Ouverture du parc à vélo

7h30 : Clôture des émargements, marquages et distribution des packages « équipes »

7h40 : Fermeture du parc à vélo

7h45 : Briefing de course

8h00 : Départ du triathlon des entreprises

12h30 : Fin de la course

12h45 : Remise des récompenses

Article I-6 : Les droits d'inscription sont fixés à 12 000 XPF par équipe dès l'ouverture des inscriptions. Fermeture des inscriptions le 29 avril 2021 à 8h00.

Article I-7 : Les concurrents qui composent l'équipe acceptent la responsabilité de tout accident pouvant être la suite directe ou indirecte de cette course.

Article I-8 : Un concurrent injurieux, impoli, irrespectueux vis à vis d'un arbitre ou d'un autre concurrent, verra son équipe obligatoirement disqualifiée.

Article I-9 : Les officiels sont autorisés à arrêter une équipe pour raison de sécurité. (Ouverture de la route)

Article I-10 : La transition d'une discipline à l'autre se fera obligatoirement dans le parc à vélo.

Article I-11 : Toute équipe recevant une aide extérieure durant la course, en dehors de celle prévue par le règlement, sera disqualifiée.

Article I-12 : Les équipes acceptent les dispositions du présent règlement.

Chapitre 2 - La course à pied (5km)

DEPART DE LA COURSE —> 08h00



Article II-1 : Chaque concurrent doit porter son dossard sur la poitrine pendant toute l'épreuve, avec les numéros et le nom des sponsors visibles.

Article II-2 : Le départ s'effectuera sur la route derrière les tribunes du stade d'Arue en direction de la sortie du stade. Après 150 mètres, tourner à droite sur la route en direction de Papeete, tourner à droite arrivée rond-point Gadiot, reprendre la direction d'Arue (en prenant la contre allée coté mer), repartir en direction du stade en restant sur la partie de gauche séparé par des plots. Rentrer dans le stade en rentrant par le yacht-club, refaire le même parcours pour le 2ème boucle.

Chapitre 3 - le VTT (16 km)



Article III-1 : Seuls les vélos de types VTT ou VTC, sans assistance électrique sont autorisés.

Article III-2 : Chaque concurrent doit porter son dossard sur la poitrine pendant toute l'épreuve, avec les numéros et le nom des sponsors visibles. Partir du parc vélo puis prendre à gauche pour retrouver la route, tourner à droite en direction de Papeete, continuer tout droit jusqu'au rond-point de l'Hôpital. Au rond-point, prendre à droite jusqu'à la plage. Sur la plage, se diriger directement vers la rivière pour aller jusqu'au rond-point de ARAKA, revenir sur le rond-point du lycée du Taaone, prendre le rond-point, passer devant l'hôpital en direction d'Arue. Après le rond-point Gadiot (rond-point avant la petite montée), le circuit VTT sera réduit sur un passage en herbe

(terre-plein entre les deux routes) jusqu'au rond-point du RIMAP-P. A l'arrivée du stade, passer devant le parc à vélo pour effectuer 3 fois la boucle. Le cycliste devra descendre du vélo avant la ligne de descente qui sera placée à proximité du parc à vélo. Le relais s'effectuera ensuite dans le parc vélo. **Attention : Une partie de la circulation sera déviée à partir de 07h45 mais des véhicules de riverains ou ambulance peuvent être sur le circuit.**

Article III-3 : Avant, pendant et après la course, tous les concurrents doivent strictement se déplacer à pieds dans l'aire de transition et le parc à vélos sous peine de disqualification.

Article III-4 : Chaque concurrent doit s'assurer de l'état de son vélo avant la course. L'organisation peut interdire le départ ou disqualifier l'équipe rattachée au concurrent dont le vélo n'est pas en état de fonctionnement.

Article III-5 : Pour des raisons de sécurité, le port du casque (jugulaire serrée) est obligatoire pendant toute l'épreuve cycliste jusqu'à la pose du vélo.

Article III-6 : Chaque équipe doit se munir du nécessaire de réparation et effectuer les travaux seuls.

Article III-7 : Le drafting ou " aspiration, abri " est toléré. Par contre, il est formellement interdit de profiter de l'aspiration d'un véhicule.

Article III-8 : Les prolongateurs ou ajouts sont permis, à condition que leur longueur ne s'étende pas au-delà de 15cm de l'axe de roue avant, et ne dépasse pas de la ligne créée par les points les plus en avant des leviers de freins. – Les prolongateurs doivent être pontés avec un dispositif rigide disponible dans le commerce (sans ajout ni adaptation personnelle), et ne doivent pas supporter de manettes de frein pointées vers l'avant. – Aucun ajout droit ou levier de changement de vitesse n'est autorisé sur les ajouts, à l'exception pour les changements de vitesse de type poignées tournantes « Grip Shifters ». – Les « repose coudes » sont autorisés. – Les deux roues d'un même vélo doivent être de diamètre identique et avoir au moins 16 rayons chacune.

Article III-9 : Chaque équipe doit se conformer aux directives et instructions des officiels de la course. Pour être classé, chaque équipe devra accomplir le parcours dans son intégralité. (Pointage par des officiels)

Article III-10 : Tous les concurrents sont tenus de respecter la voie de circulation affectée à la course.

Article III-11 : En cas de non-respect du parcours, l'équipe sera disqualifiée.

Chapitre 4 - la natation (500 m)



Article IV-1 : Le parcours de natation s'effectuera sur un circuit de 500 mètres. Le relais s'effectuera dans le parc à vélo. Les 500 m s'effectueront sous forme d'une boucle autour du Motu d'Arue. La sortie de l'eau se déroulera au niveau du slip des bateaux pour courir jusqu'à l'arche d'arrivée.

Le parcours s'effectue dans le sens inverse de l'horaire (voir parcours). Respecter le passage des bouées comme indiqué sur le plan.

L'échauffement sera possible pendant la partie vélo, des officiels donneront un coup de sifflet pour sortir les nageurs afin de laisser le passage aux relais.

Article IV-2 : Les accessoires de flottaison, de propulsion et de respiration sont interdits. La combinaison iso thermique est interdite. Tous les styles de nage sont autorisés. Il est autorisé de se reposer temporairement, accroché à une des bouées de balisage.

Article IV-3 : Seuls les bateaux de sécurité appartenant à l'organisation ou autorisés par elle, circuleront sur le parcours et pourront intervenir dans le déroulement de l'épreuve. Le service en mer est assuré par l'organisation.

Article VI-1 : Le classement d'une équipe, est constaté et validé par l'arbitre. Le chronométrage débute au départ de l'épreuve et s'arrête quand l'équipe, franchit la ligne d'arrivée. La précision du chronométrage s'effectuera à la seconde.

Chapitre 6 - Arbitrage de l'épreuve

Article VI-1 : L'arbitrage est placé sous la responsabilité de l'arbitre principal et des arbitres assesseurs sous l'égide de la réglementation sportive de la F.T.Tri. ([cliquez ici pour la lire](#)).

- Les points clefs de la réglementation sportive de la F.T.Tri ([résumé en cliquant ici](#))
- Les moyens d'intervention des arbitres de la F.T.Tri ([résumé en cliquant ici](#))

Chapitre 7 - Parking

En raison de la non disponibilité du parking du RIMAP, il est demandé et recommandé de se garer en amont et en aval du site d'Arue et de privilégier le co-voiturage. La police municipale d'Arue fera des rondes pour faire respecter ces consignes.

AUCUNE VOITURE NE SERA ACCEPTÉE AU ALENTOUR DU SITE DE COURSE

Chapitre 9 - Récompenses

Le pack équipe comprend :

- 3 tee-shirts « édition 30ème anniversaire »
- 1 bonnet pour la partie natation
- 2 dossards (coureur + cycliste à rendre à l'arrivée)
- 1 puce pour l'équipe (à rendre à l'arrivée)

Les podiums :

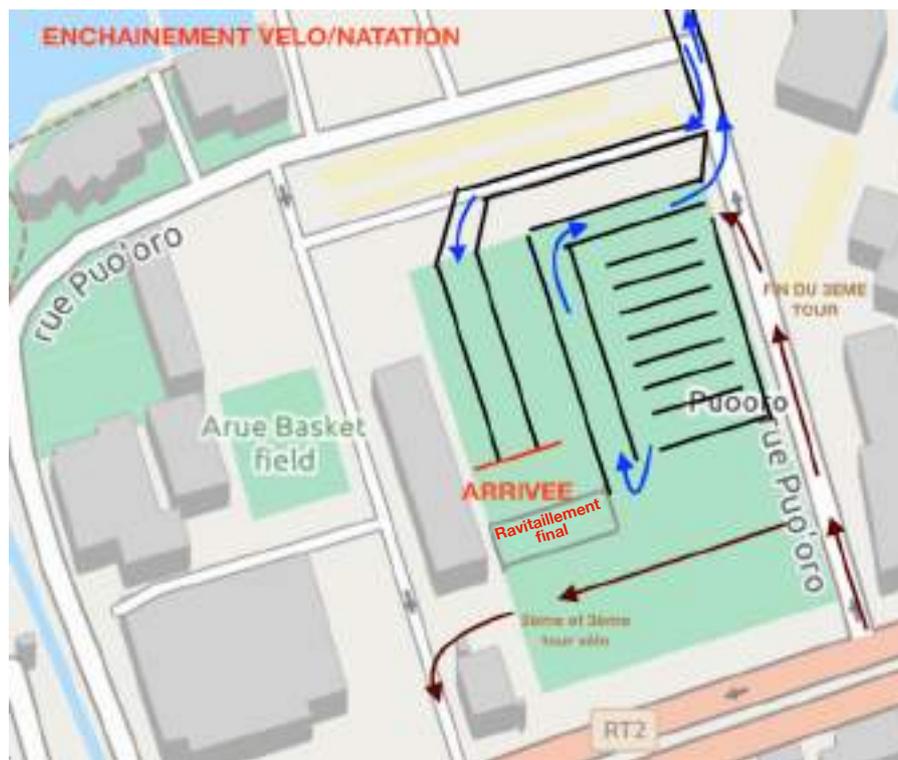
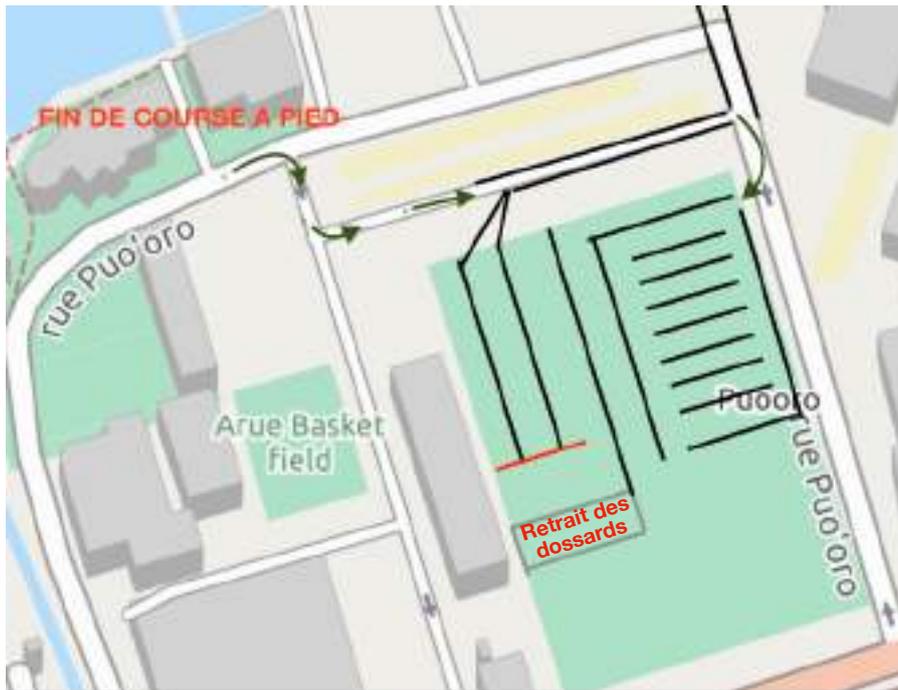
- Trophée spécial de l'entreprise la plus représentée,
- Trophée 1ere équipe féminine pour les catégories : entreprise, uniforme et scolaire
- Trophée 1ere équipe masculines pour les catégories : entreprise, uniforme et scolaire
- Trophée 1ere équipe mixtes pour les catégories : entreprise, uniforme et scolaire
- Médailles pour les deuxièmes et troisièmes des podiums pour les catégories : entreprise, uniforme et scolaire

Le tirage au sort :

- Des lots préparés spécialement par Gerolsteiner et Vini.
- Une valise officielle de la sélection de « Tahiti » avec des goodies
- Un billet aller/retour à destination d'Auckland
- Ce tirage au sort concerne aussi bien les participants que les bénévoles.



Chapitre 10 - SITE DE COURSE



NOS PARTENAIRES



Un grand merci aux **communes d'Arue et de Pirae**, de mettre à notre disposition du matériel, mais aussi de nous autoriser à organiser cette 30ème édition du Triathlon des entreprises. Nous remercions, également, la direction du Yacht Club pour l'autorisation d'accès dans la Marina d'Arue.

Un grand merci à la société **Oceania**, qui au travers de sa marque : **Gerolsteiner**, offre à nos participants des encas et de la boisson afin de se désaltérer en toute convenance.



Un grand merci à la société **VINI**, qui par leur soutien financier et en offrant des cadeaux à nos participants, nous permet de réaliser et d'organiser cette 30ème édition du Triathlon des entreprises en toute sérénité.

Un grand merci à **Air Tahiti Nui**, d'offrir un billet d'avion Aller-Retour à destination d'Auckland en tant que lot pour le tirage au sort.



Un grand merci à **TSP**, à **STC NUTRITION** et à la **CPS**, qui par leur soutien financier, nous permet de réaliser et d'organiser cette 30ème édition du Triathlon des entreprises en toute sérénité.

Un grand merci à la banque **SOCREDO**, qui par leur soutien financier, nous permet de réaliser et d'organiser cette 30ème édition du Triathlon des entreprises.



Merci à l'**IJSPF**, d'avoir intégré l'évènement dans le plan d'aide financière des « grandes manifestations » et nous permet de réaliser et d'organiser cette 30ème édition du Triathlon des entreprises.